



Avis aux étudiants du temps aménagé

L'Administration porte à la connaissance des étudiants inscrits au temps aménagé, et qui n'ont pas encore déposé l'engagement légalisé, qu'ils sont priés de le fournir dans les plus brefs délais auprès du service concerné.

Cette démarche est nécessaire afin de compléter leurs dossiers administratifs et de régulariser leur situation.

Nous invitons donc les étudiants concernés à se conformer au présent avis dans les meilleurs délais, afin d'éviter tout désagrément lié à un dossier incomplet.

